

concertation avec l'association gestionnaire, dans des conditions financières compatibles avec l'équilibre de l'opération ;

- les délais des différentes phases des procédures de consultation, de mise au point et d'autorisation administrative soient réduits au strict minimum réglementaire ;
- compte tenu de ces délais réglementaires, les travaux soient engagés en janvier 2010 (voire en 2009 dans la seconde hypothèse) et que la livraison de ce programme intervienne au plus tard au dernier trimestre 2011.
- la mise au point du nouveau projet fasse l'objet d'une concertation étroite entre la Mairie du 14^{eme} arrondissement, la Mairie de Paris, Paris-Habitat, le maître d'œuvre, la Fondation Abbé Pierre, l'association « Pension de famille Bauer - Thermopyles » et le Conseil de quartier Pernety. Un comité de pilotage pourra être mis en place à cette fin.